

PREAMBULE

Texte de Nadine lu à l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Naturisme en 2022

NATURISME et HANDICAP ?

Le naturisme pour la personne en situation de handicap comme le dit Béatrice Starck, 66 ans, tétraplégique, qui pratique le naturisme depuis longtemps « c'est que je suis une personne comme une autre. Je n'ai pas envie de me cacher. Le monde du naturisme est beaucoup plus tolérant que la société en général. D'ailleurs, de plus en plus de personnes en situation de handicap le pratiquent. »

C'est vrai, les personnes handicapées qui le pratique s'y trouvent plus à l'aise et moins stigmatisées car la différence corporelle est banalisée ! Le regard, même s'il n'est pas ignoré, il est moins normé et donc moins jugeant.

J'ai tenté d'analyser ma propre pratique. Les ressorts qui font que certaines personnes en situation de handicap franchissent le pas de la pratique du naturisme, se retrouve dans des couches plus profondes de l'être humain. Qu'il soit « cassé » ou déficient par une maladie ou un accident.

Cette nudité saine, non sexuée et sécurisée, dans un espace naturel que permet le naturisme, facilite la « reconnexion » avec son corps, elle aide à restaurer son intégrité corporelle, sur le plan physique mais aussi et surtout sur le plan psychique et psychologique. Ce qui se joue c'est de l'ordre de la réparation ! La réparation de l'estime de soi, de la confiance, de sa place parmi les êtres humains ! Elle calme aussi les douleurs morales et physiques et en cela elle donne le pouvoir de se régénérer !

Le naturisme permet donc à tout être humain, même les plus fragilisés, de se ressourcer et de puiser de l'énergie et de la force pour avancer et résister face aux épreuves. En un mot elle a à voir avec la dignité humaine et c'est tant mieux ! Merci !

Nadine Delort mai 22

EDITO

Dans cette période de crise où l'intolérance ne se cache plus, voire s'affiche, il est devenu encore plus crucial pour nous, naturistes, d'affirmer haut et fort nos valeurs :

Le respect de soi, le respect des autres, le respect de l'environnement.

Vivre ensemble en toute nudité, sans se cacher, est l'essence même du naturisme et encourage ainsi l'estime due à notre prochain, quel qu'il soit. Nous avons constaté de visu que nous sommes tous différents les uns des autres et que la diversité du genre humain est une richesse.

Dans nos actions ci-présentes, nous nous sommes attachés à une façon d'être soi :

Vivre avec son handicap.

À travers nos expériences professionnelles, personnelles ou associatives, sur le handicap, nous partagerons avec vous le fruit de nos réflexions.

Cependant, nous ne prétendons pas détenir qu'une seule vérité : certains propos peuvent vous faire hocher la tête, d'autres peut-être froncer des sourcils, mais quoi qu'il en soit, nous ouvrons ici un espace d'informations, d'échanges et d'actions que nous espérons constructifs et posés.

Nous n'entendons pas non plus nous substituer à qui que ce soit, mais au contraire nous attendons des réactions et des témoignages de vos propres expériences.

Le champ du handicap étant très large, nous nous pencherons ses contours et les changements dans sa perception depuis la loi de 2005, sur ses différentes formes, sur ce que chacun de nous peut faire pour un meilleur accueil de personnes en situation de handicap et aussi sur ce que ces personnes elles-mêmes peuvent apporter au naturisme...

En espérant que ce travail contribue à vivre ensemble dans le respect de nos différences et de nos singularités.

Nadine, Fanny, Ludovic



Un peu d'histoire

Le chemin vers la reconnaissance et l'insertion sociale des personnes en situation de handicap a été long, parsemé d'obstacles et fastidieux : Tour à tour bénis ou maudits des Dieux selon les cultures et les périodes de l'histoire, puis indigents, impotents, inadaptés, cobayes et même une catégorie de gens à éliminer dans une des périodes les plus sombres de l'histoire.

Le terme même de handicap, a été d'abord un jeu de pari anglais « hand-in-cap », puis course d'obstacle pour chevaux, il a évolué difficilement.

Dans notre histoire, quelques personnes au grand cœur ont essayé de faire progresser le statut social des personnes en situation de handicap : l'abbé de l'Épée par exemple, un peu avant la Révolution Française a fondé la première école au monde pour l'apprentissage de la Langue des Signes. Jules Ferry, lui, voulait déjà que les enfants handicapés puissent aller à l'école avec les autres élèves. Ce projet fut peu abouti mais il a été repris par Simone Veil.

Les lois de juin 1975, bien que votées, ont eu peu d'effets.

La Déclaration des Droits des Personnes Handicapées de l'ONU date de 1975, la Charte Européenne des Handicapés de 1981.

Il a fallu attendre 1991 avant que le sujet de la scolarisation des enfants handicapés soit repris, non sans mal, puis la loi du 11 février 2005 pour réétudier et approfondir les droits des personnes en situation de handicap.

Mais, si le chemin a été long, que dire de celui qu'il reste à faire ?

Et aujourd'hui ?

Selon les termes de la loi du 11 février 2005, *"constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant"*. On parle plus volontiers, à ce jour, de personnes en situation de handicap plutôt que handicapés. En effet, une situation peut être handicapante dans un contexte particulier et pas dans un autre si le handicap est compensé ou n'a pas d'impact sur la situation. Le chiffre estimé par l'INSEE est de 20% de la population touchée par un handicap.

Administrativement parlant, la loi pour l'égalité des droits et des chances compte quatre grandes familles de handicap : moteur, sensoriel, mental et psychique, dont on peut rajouter désormais mais non cité dans la loi française : les maladies invalidantes et les divers troubles cognitifs et/ou neurologiques.

Elle a posé le principe que *« toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus de tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté »*. Elle a aussi pour objectif de ne pas discriminer les personnes en situation de handicap.



Pour y parvenir, la politique du handicap a mis en place les principes de compensation du handicap, l'obligation d'accessibilité, l'intégration scolaire par l'accompagnement des élèves en situation de handicap et l'insertion professionnelle (Obligation d'Emploi des salariés reconnus Travailleurs Handicapés).

Dans les faits

En 2023, 18 ans après le vote de la loi « handicap » de février 2005, les résultats sont très mitigés, certains plans d'actions ne sont toujours pas présentés aux ministères.

Ainsi, les personnes handicapées restent durement touchées par le sous-emploi (en 2022, le quota est de 3.5% du secteur privé et 5% du secteur public) et le chômage (en 2021, 22% des demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés contre 11% pour les autres demandeurs d'emploi).

Les situations alarmantes de parents d'enfants en situation de handicap font régulièrement la Une des médias quand, poussés par le désespoir, ils en arrivent à monter sur une grue pour se faire entendre; les Accompagnants des Elèves en situation de Handicap (AESH) ne sont pas assez nombreux pour accompagner ces élèves en difficulté.

Les démarches administratives sont lourdes et récurrentes (de 4 à 6 mois, voire plus, de délais de traitement des dossiers pour les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH). On se souvient encore de la position malheureuse du gouvernement lors du vœu de la « déconjugalisation » de l'AAH : séparation des ressources du foyer entre les conjoints pour maintenir le bénéfice de l'allocation aux Adultes Handicapés (AAH) à celui qui est en situation de handicap qui ne travaille pas.

Plus de 20% des réclamations faites pour discrimination viennent de la part de personnes souffrant d'un handicap (source SOS suicide).

En revanche, un tissu associatif important prend le relai d'un Etat qui ne se montre pas à la hauteur des enjeux de l'inclusion sociale pour partout pour tous ! Les Associations viennent en soutien, accompagnent, défendent les personnes en situation de handicap et leurs proches (APAJH, APF, ADAPEI, CSCS, PERCE-NEIGE, SESAME AUTISME, ALMA, LADAPT...) et grâce à eux, le sujet du handicap est de plus en plus présent dans les médias, les arts, le sport...



Et le naturisme dans tout ça ?

L'histoire du naturisme est déjà ancienne : pratique antique tombée en désuétude, elle est réapparue sous la forme d'une alternative médicale par les bienfaits de la nature au XVIII^{ème}, puis elle s'est associée plus tardivement au principe de nudité.

Cette philosophie de vie a connu plusieurs courants parfois opposés : hygiéniste, thérapeutique, hédoniste, égalitaire, eugéniste, humaniste... jusqu'en 1950 où Christiane et Albert Lecoq créent la Fédération Française de Naturisme accueillant sous la même égide différentes philosophies en mettant de coté certains courants alors désuets après la Seconde Guerre Mondiale.

Depuis lors, le naturisme n'a cessé d'évoluer pour être au plus près de sa définition actuelle :

Une manière de vivre en harmonie avec la nature, caractérisée par la pratique de la nudité en commun, ayant pour but de favoriser le respect de soi-même, le respect des autres et de l'environnement.

Une des évolutions la plus marquante étant le passage de « un corps sain dans un esprit sain » fatalement clivant pour ceux qui n'avaient pas un corps typique, à « un corps sain dans le corps qui est le mien ».

Le naturisme contemporain s'est diversifié (naturisme de plage, de club, urbain...) mais ses valeurs de respect sont désormais inscrites dans ses gènes. Il s'y ajoute la lutte contre les discriminations depuis quelques années et assume fièrement sa diversité.

Ainsi, les personnes en situation de handicap y sont, selon des témoignages reçus, plus à l'aise parce qu'il n'y a pas de jugements. Bien sûr, en partageant notre nudité, on ne peut pas cacher ce que l'on est.

Les associations naturistes gagnent à avoir des adhérents en situation de handicap pour plusieurs raisons :

- Parce que c'est l'illustration parfaite du respect qui nous est cher, particulièrement de la différence.
- Parce qu'elles peuvent offrir un modeste havre de paix et de tranquillité aux personnes en situation de handicap.
- Parce que ces dernières nous enseignent d'autres aspects de la vie.
- Parce qu'elles montrent clairement qu'en société, tout le monde a sa place, en toute égalité et avec respect.

Pourtant, il reste encore un peu de chemin à parcourir pour accueillir pleinement les personnes en situation de handicap.

Tout d'abord avoir des structures qui le permettent en matière d'accessibilité et d'accueil du public concerné, une bonne volonté associée avec quelques connaissances et surtout une envie de connaître les autres.

La commission handicap

Elle est née de l'idée d'améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap et de soutenir les clubs dans leur démarche « handi-accueillante ».

Dans un premier temps, cette commission a préparé un livret d'accueil destiné aux clubs. Y seront présentés les différents handicaps et quelques clefs pour améliorer le positionnement et la relation avec les publics visés.

Déjà, la commission réfléchit à ses futurs projets.

Le mot de Viviane Tiar, présidente de la FFN



Ce projet de commission handicap date de l'époque où Paul Réthoré était président de la FFN (2008/2014), il a été repris par l'équipe actuelle parce que c'est un projet essentiel. En effet, il reflète l'ouverture d'esprit du naturisme, ses valeurs de respect pour chacun, et prône le droit à la différence en toute égalité.

La FFN lutte contre les discriminations et le naturisme que nous représentons contribue à ce que chacun soit libre dans son corps et s'aime comme il est. C'est la suite logique de la campagne Stop Body Shaming et, comme je le dis souvent, c'est ensemble que nous irons plus loin...

...Parce que nous avons tous une place au sein de la fédération.

La FFN s'engage à vous aider à aménager ces espaces d'accueil pour les personnes en situation de handicap en vous soutenant et accompagnant dans la constitution des dossiers de subventions auprès des municipalités, régions et départements. De même, la fédération présentera à votre demande vos projets à son Bureau Fédéral et à son Conseil d'Administration.



Créons aujourd'hui le naturisme de demain.